

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 9 avril 2016

L'an deux mil seize le neuf avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, CHAPUT Marie-Ange, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BLANCHETETE Gilbert, LEDOYEN Jean-Pierre, MALGRAS Jean-Marc et BOUS Xavier, 2nd adjoint par procuration à Isabelle LEPAGE.

Absents excusés : MM. CLAUDET Eric, 1er adjoint, CAPART François, VENERUCCI David, BUDIN Eric, Mmes BECRET Lise, BOUS Marie.

1. **Compte administratif et compte de gestion 2015 de la Commune.**

Le compte administratif de la Commune et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	380 173, 77 €	326 068, 80 €
Dépenses	283 692, 22 €	262 248, 76 €
Résultat excédentaire	96 481, 55 €	63 820, 04 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes. Le maire est sorti au moment du vote.

2. **Compte administratif et compte de gestion 2015 du service de l'eau.**

Le compte administratif du service de l'eau et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	30 932, 16 €	78 473, 00€
Dépenses	20 803, 05 €	91 607, 50 €
Résultat	+ 10 129, 11 €	-13 134, 50 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes. Le maire est sorti au moment du vote.

3. **Déficit d'investissement du budget annexe assainissement 2014.**

Suite au transfert de compétence assainissement, les immobilisations et les capitaux propres et réserves du service ont été transmis à la Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais. Le déficit d'investissement a été retranché de l'excédent reporté d'investissement de la Commune. Or, les statuts de la Communauté prévoient la récupération des excédents et déficits d'investissement des anciens services d'assainissement. Le conseil municipal accepte le transfert du déficit d'investissement de l'assainissement dont le montant s'élève à 11 065, 80 €. La somme sera portée au compte 1068 du budget primitif 2016 de la Commune. Voté à l'unanimité.

4. **Affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de la Commune.**

Le résultat excédentaire de fonctionnement s'élève à 96 481, 55 €. Il n'y a aucun reste à réaliser en investissement. Néanmoins, pour financer les opérations nouvelles, une affectation au compte 1068 en recettes d'investissement est nécessaire à hauteur de 80 698, 48 €.

A l'unanimité, le conseil décide cette affectation du résultat.

5. **Affectation du résultat excédentaire d'exploitation du budget de l'eau.**

Le résultat excédentaire d'exploitation s'élève à 10 129, 11 €. Il n'y a aucun reste à réaliser en investissement. Néanmoins, pour rééquilibrer la section d'investissement, il est nécessaire de transférer en recettes d'investissement la somme de 10 129, 11 € au compte 10688. A l'unanimité, le conseil décide cette affectation du résultat.

6. Fixation des 4 taxes pour 2016 :

Le Maire présente l'état 1289 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Pour boucler le budget, le maire précise qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux. Il rappelle le niveau des taux moyens des communes du département en 2016 (colonne de droite du tableau) et précise que les taux votés par le précédent conseil sont restés identiques depuis 2009 soit :

Taxes locales	Taux 2016 Allondrelle la-Malmaison	Moyenne départementale des taux communaux
Taxe d'habitation	11, 23 %	27, 54 %
Taxe foncière bâtie	5, 00 %	18, 20 %
Taxe foncière non bâtie	10, 16 %	26. 23 %
Contribution économique territoriale	18, 01 %	25, 76 % (taux moyen des Communes de même catégorie)

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas augmenter les impôts pour 2016.

7. Budget primitif de la Commune pour 2016:

Le budget primitif 2016 de la Commune se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	323 932, 13 €	213 184, 32 €
Dépenses	323 932, 13 €	213 184, 32 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget.

8. Budget du Service de l'Eau pour 2016 :

Le budget primitif du service de l'eau se présente comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	36 030, 00 €	36 705, 52 €
Dépenses	36 030, 00 €	36 705, 52 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, ce budget.

9. Réserve parlementaire.

Le maire rappelle que le conseil s'est engagé à réaliser des travaux de sécurisation des routes départementales.

Ces travaux auront lieu au cours de cette année. Pour compléter le plan de financement, le maire peut solliciter le sénateur Philippe NACHBAR afin de bénéficier d'une aide au titre de la réserve parlementaire.

A l'unanimité, le conseil accepte et charge le maire de formuler cette demande auprès du sénateur.

10. Soutien régional à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants.

La nouvelle région a décidé d'ouvrir un fonds d'aide à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants. Cette source de financement s'adresse aux collectivités dont les projets concernent des travaux pouvant donner de l'emploi dans les travaux publics, le bâtiment et le génie civil. Le montant maximum est de 20 000 €. La subvention est ciblée sur des projets destinés à améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants ou permettre de répondre à des besoins non ou insuffisamment couverts et dont la réalisation ne peut débuter faute de financement publics suffisants. Des travaux d'urgence sont à réaliser sur l'église du village pour la conforter et la rouvrir au public. Cette opération s'élève à 156 824 € HT. La Commune ne bénéficie pas d'aucune subvention pour cette opération. Elle envisage de recourir à la Fondation du Patrimoine.

Le maire suggère de solliciter la région pour financer les travaux de sécurisation de l'église d'Allondrelle. Voté à l'unanimité.

11. Moyens de financement des travaux futurs à l'église d'Allondrelle.

L'architecte a envoyé une première approche de son diagnostic concernant l'état sanitaire de l'église d'Allondrelle. Le plan de financement de l'opération de restauration de l'église d'Allondrelle offre trois options sont possibles que nous pouvons cumuler :

- D'abord, sur proposition de Françoise LE LOUARN, il s'agit de solliciter Jean-Marc FOURNEL, député de Meurthe-et-Moselle au titre de la réserve parlementaire.

- Puis de contacter la Fondation du Patrimoine afin de bénéficier d'une subvention qui sera déterminée en fonction du mécénat obtenu. Un appel à des entreprises et des particuliers sera fait, en vue d'obtenir des dons de leur part. Ces dons bénéficieront des avantages fiscaux liés aux actions menées par la Fondation.

- Enfin, un concert assuré par l'ensemble Vocal CANTATE, à destination des habitants de la Commune et de la Communauté de Communes T2L, a été proposé par Françoise LE LOUARN au profit de la restauration de l'église. **Ce concert aura lieu le dimanche 16 octobre à 16H00.**

A l'unanimité, le conseil accepte ces propositions et charge le maire de solliciter les subventions (Fondation du patrimoine et réserve parlementaire) ou participations d'entreprises et de la Population.

12. DETR pour l'église d'Allondrelle – projet de restauration.

L'architecte vient de rendre son étude relative à l'église d'Allondrelle. Il viendra présenter au conseil ses conclusions et ses propositions de restauration. Néanmoins, il a dressé en mairie un devis détaillé des travaux à réaliser afin de conserver l'édifice. Le maire demande au conseil de délibérer favorablement sur la demande de subvention au titre de la DETR 2017.

Voté à l'unanimité.

13. Approbation de l'enquête publique relative à la DUP en vue d'exproprier le terrain du château d'eau;

Au vu du résultat favorable de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, à l'unanimité, le conseil municipal confirme sa volonté de retrouver la propriété du terrain sur lequel est construit le château d'eau. Il demande à monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle de poursuivre la procédure en cours.

14. Travaux de sécurisation des routes départementales – choix du maître d'œuvre.

Une mise en concurrence a été faite pour choisir le maître d'œuvre qui accompagnera la Commune dans la réalisation des travaux de sécurisation des routes départementales.

Trois bureaux d'études ont été sollicités : Aménagement infrastructures réseaux à Nilvange, Art-Consult à Condé-Northern et Techni-Conseil à Pont-à-Mousson. La date limite de dépôt des offres était fixée au 8 avril 2016 à 12H00. Une seule offre a été réceptionnée : celle de Techni-Conseil pour un montant de 8 968 € H.T. A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de Techni-Conseil.

Information au conseil

1. Commission des impôts fixée à mardi 12 avril à partir de 17H30 en mairie d'Allondrelle ;
 2. Choix des bacs à fleurs.
 3. Présentation du compte-rendu provisoire de l'étude architecturale relative à l'église d'Allondrelle.
- Comme indiqué dans le corps du compte-rendu des délibérations, des demandes de subventions et de soutien financier vont être formulées.

En 2016 les travaux de sécurité minimum seront réalisés. Il faudra attendre 2017 et l'accord des subventions (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la Fondation du Patrimoine pour pouvoir financer l'opération.

Le maire,

J-F MARIEMBERG